

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 12, 8ème année

1er Décembre 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

DIRECTEUR.

RAPPORT

— DE —

L'ENQUETE PRELIMINAIRE

DANS LA POURSUITE DE

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre, contre A. FILIATREULT

POUR LIBELLE

Le chien et l'enfant
Hérodas, nouvel auteur classique
La langue française
Traité d'Economie Politique: Appréciations X. X. X.
Chronique du temps

RAOUL BONNERY
F. A. B.
Chanoine DUILHÉ
X. X. X.
F. A. B.

— ABONNEMENT —

\$1.00

PAR AN.



— UN NUMÉRO, 2 CTS —

Les abonnements

datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE, P. Q., CANADA.

RAPPORT de l'ENQUETE PRELIMINAIRE

DANS LA POURSUITE DE

F. A. BAILLAIRGE, ptre, contre A. FILIATRAULT

POUR LIBELLE

Enquête faite au Palais de Justice, de Joliette le 22 novembre 1892.

Le Révérend FRÉDÉRIC ALEXANDRE BAILLAIRGÉ, Prêtre de la ville de Joliette, le plaignant en cette cause, lequel étant dûment assermenté par affirmation dépose et dit :

En réponse aux questions de l'avocat Cornellier.

Depuis onze ans je suis professeur au Collège Joliette et j'y enseigne actuellement la théologie morale et dogmatique. Je suis en même temps le propriétaire-éditeur et rédacteur de trois revues *La Famille, l'Étudiant* et *le Couvent*. Il n'y a pas d'autre professeur dans le Collège Joliette qui porte mon nom et il n'y a pas dans la province d'autres prêtres de ce nom.

Je ne connais pas personnellement le Défendeur.

Aristide Filiatrault à eu avec moi des relations de correspondances et m'a adressé au collège une lettre que je produis comme papier A à l'enquête du poursuivant.

Q. Veuillez prendre communication de l'article inscrit à la page 311 en deuxième colonne dans le 20^e numéro du 3^e volume du "Canada Revue" daté de Montréal le 5 novembre 1892 et produit à cette enquête, comme pièce B du poursuivant, et dire si la personne mentionnée dans cet écrit sous le nom de M. l'abbé Baillairgé est vous-même ?

R. Bien certainement.

R. Cet article, d'une manière générale, est injurieux, diffamatoire, calomnieux et mensonger ; il est injurieux parce qu'il m'offense. L'écrit est injurieux en ce sens qu'il indique que je suis un aliéné dans le professorat du collège et devient par là injurieux au collège auquel j'appartiens et au professorat même.

R. Ce n'est pas la première fois que le Défendeur m'a pris à partie dans le "Canada-Revue."

R. Le journal "Canada Pevue" est reçu au Collège Joliette dans la ville de Joliette, dans le District de Joliette, et le numéro

en particulier a été lu par plusieurs professeurs du collège et par un élève du nom de Alban Germain.

Transquestionné par l'avocat de la défense, M. Dugas.

R. J'ai répondu aux attaques du *Canada-Revue* par une appréciation de la presse générale.

R. J'ai répondu personnellement, à M. Filiatreault, dans une question de rue, relative à un chien peu célèbre dans l'histoire !

R. Si j'avais l'ETUDIANT sous la main je trouverais peut-être encore autre chose de personnel.

R. J'ai aussi critiqué le *Canada-Revue* en tant qu'il a pris part à la campagne faite contre le clergé, à Montréal, à l'occasion de l'abbé Guyhot, et je m'en fais gloire.

Q. Voulez-vous nous dire dans quel sens vous interprétez la partie de l'écrit reproché par votre plainte se lisant comme suit : " Pour me résumer, M. l'abbé Baillaigé n'est pas un aliéné ordinaire mais c'est tout un hospice à lui seul ? considérez-vous que l'épithète qui vous est attribué qualifie vos œuvres ou vos capacités comme littérateur et écrivain ?

R. Le sens de l'article incriminé est que je suis un imbécile, pour le moins, et ceci s'applique à mes facultés intellectuelles et à ma personne. On a voulu mettre le timbre de la folie sur mes œuvres et sur ma personne.

Q.—Qu'est-ce qui vous fait dire que l'écrit incriminé est l'œuvre de M. Filiatreault ?

R.—Parce que cet article porte sa signature et que Monsieur avoue indirectement cette signature dans un numéro subséquent du *Canada-Revue*. Voici l'extrait que j'ai pris de cet article : "M. l'abbé Baillaigé a pris des mesures rigoureuses contre nous, ridiculement rigoureuses pour la portée de l'offense, si offense il y a ;"

R. Je ne me rappelle pas si l'écrit dont je viens de citer un extrait porte une signature.

R. J'attribue ce dernier écrit à la rédaction ordinaire du *Canada-Revue*.

R. Je n'ai jamais vu le manuscrit de l'article incriminé, je ne sais pas de quelle main il est écrit.

R. J'ai eu la permission de mon Ordinaire pour faire la présente plainte.

L'Avocat Cornellier :—Vous n'êtes pas obligé de répondre à cette question.

R. Je le fais avec plaisir pour soulager la conscience de Monsieur si soucieux de la discipline ecclésiastique. L'absence de Mgr Fabre dans les jours qui ont suivi l'offense explique pourquoi la plainte a quelque peu retardé.

Et le déposant ne dit rien de plus et à signé.

DÉPOSITION DE M. MARC SAUVALLE

Paul Marc Sauvalle, journaliste de la cité de Montréal étant dûment assermenté dépose et dit : Je suis journaliste résidant à Montréal. Je prends communication du numéro du journal *Canada-Revue* pièce 13 à cette enquête et le nom écrit en tête Marc Sauvalle est le mien comme rédacteur en chef.

R. Je n'ai pas de doute, dans mon opinion, par la connaissance générale que j'ai de l'établissement que les mots Directeur-Gérant A. Filiatreault désignent le Défendeur.

R. Je ne sais pas qui a écrit l'article.

R. Je ne m'en suis pas informé avant la plainte.

R. Depuis la plainte j'en ai parlé à M. Filiatreault qui n'a pas été capable de me donner une information qui peut me conduire à savoir qu'il avait écrit l'article.

R. Je ne me suis jamais enquis de l'auteur de l'écrit.

R. Mes questions ne conduisaient pas M. Filiatreault à me dire si c'était lui qui avait écrit l'article.

R. Je jure que je ne suis pas capable sur le simple fait qu'il y ait dans le journal un article portant la signature de A. Filiatreault de déclarer que c'est lui qui l'a écrit.

R. Quand je vois dans le journal une prétendue lettre adressée à M. le Directeur du *Canada-Revue* et que je lis la réponse signée A. Filiatreault, je ne saurais à qui l'attribuer,

Q. Pensez-vous que cet écrit est dû au fait ou à la participation de M. Filiatreault le Défendeur en cette cause ?

R. Je n'en sais rien du tout, je suis dans une ignorance absolue de ce fait.

R. Ce journal est imprimé dans les ateliers de " John Lovell & Son. "

R. Je ne connais pas qui est le prote.

R. Moi, je remets mon manuscrit au Directeur-Gérant qui est aussi Secrétaire de la Rédaction. Et c'est lui qui reçoit la matière qui est écrite dans ce journal.

R. Je ne connais pas le correcteur d'épreuves ; moi, je corrige les miennes. Je sais qu'on ne me remet pas mes manuscrits ; je ne sais ce qu'ils deviennent.

R. Le Défendeur a donné une interprétation à l'écrit incriminé : Il a été parlé de plainte, en particulier après l'émission du mandat dont le texte avait été publié par la *Presse* de Montréal, dans un groupe dont faisait partie le Défendeur, et sans pouvoir préciser l'opinion qu'il a particulièrement émise il me semble me rappeler qu'étant entre journaliste, l'opinion générale a été que c'était une expression qui échappe souvent à l'égard d'un confrère.

R. Depuis que l'article incriminé a été publié, le Défendeur n'a pas à ma connaissance répudié l'écrit publié, ni ne l'a retracté dans le journal.

R. Je ne me rappelle pas avoir parlé de la provenance de l'écrit publié, ce matin, avec le Défendeur.

R. Le journal dans mon opinion a une circulation assez importante.

R. Je ne considère pas que le journal *Canada-Review*, en thèse générale, se soit attaqué à l'éducation donnée dans nos collèges, mais a seulement demandé des réformes sous les points qui paraissaient defectueux.

Q. Le Défendeur Filiateault dans ses conversations avec vous ou avec d'autres en votre présence a-t-il jamais reconnu directement ou indirectement avoir écrit, imprimé et publié l'article incriminé en cette cause ?

R. Non, jamais.

Q. A-t-il jamais laissé voir qu'il y avait participé en quelque manière.

R. Il ne m'a jamais laissé voir qu'il y avait participation, mais si on appelle participation de fait le prendre une part dans l'impression et la publication d'un journal, je dois supposer qu'il y a pris cette part, puisque son nom paraît dans le journal.

Q. Par la connaissance que vous avez de l'administration du journal, à l'occasion des rapports personnels que vous avez avec le Défendeur, par le sens général de la conversation que vous avez pu avoir avec lui au sujet de cet écrit, êtes-vous demeuré sous l'impression qu'il avait publié cet écrit ?

R. Non, parce que je connais des cas où il lui a été envoyé des articles en qualité de Secrétaire de la Rédaction qui étaient signés

d'avance de son nom et qui ont été mis dans le paquet, et envoyés à l'impression.

R. Par les conversations avec lui je n'ai pu avoir aucune connaissance sur la provenance de l'écrit publié.

R. J'ai évité de parler de l'article à Mr. Filiatreault, je ne voulais pas lui en parler.

Q. Pourquoi évitiez-vous de lui en parler ?

R. Parce qu'il était accusé et je ne voulais être plus intéressé dans l'affaire, je ne voulais pas prendre plus de part de responsabilité dans l'administration que j'en ai. Et c'était la seule raison qui m'empêchait de lui demander des renseignements sur la provenance de l'article. Je me considère responsable des articles qui sont publiés sous mon nom personnel ou sous un certain nom de plume que j'avais adopté à certaines époques.

Q. Y a-t-il jamais eu entente entre vous et le comité de Direction de la compagnie qui publie le journal *Canada-Revue*, aucune entente soit verbale soit écrite à l'effet que vous et le Défendeur couvririez de votre nom tout ce qui paraîtrait dans le *Canada-Revue* sous un pseudonyme quelconque ?

R. Il n'y a jamais eu convention.

Q. Veuillez prendre communication du journal "Canada Revue" n° 14, volume 3^e daté de Montréal le 25 septembre dernier et dire si vous avez eu connaissance de l'article qui va vous être lu :

"... Dans tous les cas, il est bon de déclarer ici que dorénavant MM. Marc Sauvalle et A. Filiatreault couvrent de leur nom tout ce qui paraît dans le CANADA-REVUE sous un pseudonyme quelconque, et qu'eux deux seuls peuvent être pris à partie pour aucun des articles publiés."

R. Je l'ai lu dans le temps lorsque le journal a paru.

Q. Avez-vous accédé ainsi que le Défendeur à cet avertissement donné au public dans l'écrit qui vient de vous être lu et qui se trouve consigné dans les pages 209 et 210 et produit comme pièce C ?

R. J'y ai acquiescé pour la portion qui comporte la partie littéraire et lorsque je n'ai pas protesté j'ai toujours considéré que couvrir de leurs noms et être pris à partie se rapportait uniquement à l'idée de polémique entre journalistes. Je n'ai pas consulté le Défendeur quant à la question de responsabilité.

R. C'est mon opinion que c'est M. Filiatreault le Défendeur en cette cause. Je ne puis jurer certainement que c'est lui mais je pense que c'est lui.

Q. Considérez-vous qu'un écrit fait par un tiers et signé du nom de A. Filiatrault par ce tiers et remis ensuite au journal dont le Défendeur a la direction et publié sans altération pourrait être considéré comme un pseudonyme par le Défendeur lui-même ?

R. Non.

Q. Voulez-vous jurer qu'il n'y a aucun fait, ni aucun dire provenant du Défendeur qui nous permettrait de lui attribuer la responsabilité de l'écrit reproché dans la plainte en cette cause ?

R. Je jure que non. Je jure que je le crois entièrement étranger à cet écrit. Je le crois étranger à l'écrit, et ma raison c'est parce que je ne crois pas que c'est lui qui l'a fait. Je ne sais pas qui c'est qui a écrit l'article incriminé. Il est à ma connaissance qu'il nous arrivait beaucoup de lettres anonymes. Elles étaient publiées sous divers noms.

Q. A défaut d'autres, on prenait le nom de Filiatrault, n'est-ce pas ?

R. Oui !

TÉMOIGNAGE DE M. C. H. ALLAIRE

Charles Allaire, âgé de 54, ans typographe de la cité de Montréal, étant dûment assermenté dépose et dit : Je suis employé à l'imprimerie de John Lovell & Son.

R. C'est un nommé Laperrière qui est le prote qui s'occupe du *Canada-Revue*.

R. Je ne fais que composer les annonces. Et le déposant ne dit rien de plus et signe.

TÉMOIGNAGE DE JOHN THOMPSON

John Thompson, typographe, âgé de 49 ans, de la cité de Montréal, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Je suis employé chez Lovell & Son qui imprime le *Canada-Revue*.

R. Je suis le Gérant.

R. C'est moi qui reçois les manuscrits, les écrits à être publiés dans le *Canada-Revue*.

R. Nous ne conservons pas les manuscrits, nous les renvoyons à l'auteur. Il est impossible aujourd'hui de retracer les manuscrits.

Q. Prenez communication de l'écrit incriminé dans cette cause à la page 311 du No *Canada-Revue*, exhibit 13 du plaignant, parais-

sant signé A. Filiatreault ; veuillez dire s'il est possible de retrouver le manuscrit ?

R. C'est pour moi impossible. Et il n'y a pas d'autre personne qui pourrait procurer le manuscrit.

R. Le Défendeur m'a parlé de l'écrit en question et il m'a dit qu'il était poursuivi en dommage ou quelque chose comme ça par l'abbé Baillairgé, mais qu'il avait eu raison d'écrire ce qu'il avait écrit.

R. La réponse que je viens de donner doit être laissée comme ça, par ce qu'elle est correcte.

R. Je ne me rappelle pas la date à la quelle il m'a parlé mais il m'a dit qu'il était poursuivi par l'abbé Baillairgé pour avoir dit que c'était un aliéné et il m'a dit là-dessus qu'il avait raison d'avoir écrit ça ; dans le temps j'avais lu dans Montréal *Gazette* les faits de l'arrestation du Défendeur en cette cause.

R. La circulation du journal est entre 2000 et 2500.

Transquestionné :

J'ai été assigné de la part de l'abbé Baillairgé ; j'ai reçu 2 piastres et demie de sa part pour venir à Joliette. M. Baillairgé a dit à M. Allaire qu'il paierait nos dépenses à l'Hôtel Rivard où nous logeons, et ça m'a été dit qu'on nous paierait une bouteille de bière, en sus de nos dépenses ordinaires.

Je ne crois pas être sous l'influence de la boisson.

J'ai pris depuis le matin jusqu'à deux heures cette après-midi à peu près six verres de boisson.

Réexaminé :

Se sais parfaitement ce que je fais et dis. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé, lecture faite.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES BENOIT.

Charles Benoit, employé au Greffe de la Paix, âgé de 41 ans, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles dépose et dit : je suis employé au Greffe de la Paix.

Q. Etes-vous porteur comme tel d'une déclaration originale signée A. Filiatreault et dont la copie est maintenant produite comme exhibit D du plaignant à l'enquête ?

R. Oui et je produis une copie certifiée par L. H. Sicotte, cette

copie a été préparée par moi-même et prise sur l'original que je tiens en mains.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé lecture faite.

TÉMOIGNAGE DU R. P. CORCORAN, C. S. V.

Révérend M. P. André Corcoran professeur au Collège Joliette étant dûment assermenté dépose et dit : Je suis professeur de philosophie au Collège Joliette.

R. Il y a déjà quelque temps que j'ai pris communication de l'écrit incriminé en cette cause, lors que le journal est parvenu au Collège.

R. C'était vers le 5 novembre courant.

R. Je pense que l'écrit en question est de nature à blesser et humilier et exposer au ridicule du public le plaignant en cette cause.

R. Je sais que le dit écrit est faux.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

TÉMOIGNAGE DE L'AVOCAT J. MARTEL.

Joseph Martel, avocat de la Ville de Joliette, étant dûment assermenté, dépose.

Q. Veuillez prendre communication de l'écrit imprimé dans le *Canada-Revue* et incriminé par la plainte en cette cause et dire si vous le savez faux et de nature à blesser, nuire, humilier le plaignant, de le diffamer en autant qu'il le traite d'aliéné ?

R. C'est la première fois que j'ai occasion de lire l'article en question.

R. Cet article est faux dans cette dernière partie où le plaignant est représenté non pas comme un aliéné ordinaire mais "un hospice à lui seul". Cette partie de l'article est injurieuse et de nature à blesser, humilier, diffamer et exposer le plaignant au ridicule et il est aussi de nature à lui nuire considérablement.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

TÉMOIGNAGE DE M. ALBERT GERVAIS.

Albert Gervais, libraire, imprimeur, de la ville de Joliette, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles dépose et dit :

Je suis le propriétaire-éditeur de l'*Etoile du Nord*; comme tel.

reçois en échange le journal "Canada-Revue" dont copie est produite en cause exhibit B. Mes employés le lisent et j'ai eu l'occasion de le prêter à cinq ou six amis qui me l'ont demandé.

Je reçois ce journal depuis qu'il a été fondé.

Le plaignant déclare son enquête close et demande que le Défendeur soit renvoyé aux assises criminelles pour subir son procès.

M. le Magistrat donne immédiatement sa décision et maintient les conclusions de la plainte condamnant en conséquence le nommé Aristide Filiatrault à subir son procès devant la Cour Criminelle, et d'aujourd'hui à cette date à être emprisonné dans la prison commune du District de Joliette, ou à donner \$800 de cautionnement.

Le Défendeur produit le cautionnement demandé.

Une poursuite en recouvrement de dommages intérêts a été immédiatement instituée contre la Cie de publication du "Canada-Revue." Le plaignant est bien décidé à trouver le nom des personnes qui sont véritablement responsables de ces malheureux écrits.

Le Demandeur a limité sa demande à la somme de \$195.00, son but principal étant de bien fixer les responsabilités des personnes qui font partie de cette compagnie de publication.

L'action est rapportable le 10 décembre prochain.

La presse annonce déjà que le Défendeur veut demander un changement de venue. Il n'y a aucune probabilité qu'il fera cette demande car aucun fait ne la motive jusqu'à présent.

Le Rédacteur de l'ETUDIANT chérit la *paix*, mais sacrifie volontiers le *repos* lorsqu'une cause en vaut la peine.

L'Electeur dit, 23 novembre 1892 :

"L'abbé Baillairgé a admis s'être attiré l'article contre lequel il a pris exception."

Il y a là matière à rectification. Voir le rapport page 193, R. 4me.

L'Electeur ajoute : "M. Sauvalle a déclaré que l'article en question est pour lui de bonne polémique."

Voir le rapport page 195, R. 2me.

LE CHIEN ET L'ENFANT

Je rêvais sous un saule aux cheveux verdoyants
Retombant, jusqu'à terre, en long flois ondoyants
Sous mon rustique temple, à la riante voûte,
Je pouvais explorer tranquillement la route
Qui se déroulait droite, éblouissant les yeux
De l'éclat des cailloux qui prenaient, sous les feux
D'un soleil tropical, des airs de perle fine.
Le vent, ce matin-là, joyeux, l'humeur câline,
Avait dû s'éveiller : il s'était fait zéphir.
Et quand tomba la nuit, il avait dû ravir
Bien des baisers aux fleurs, car déjà dès l'aurore,
Son souffle parfumé trahissait que chez Flore
Il avait fait visite, que de chaque fleur
Qu'arrosait la déesse, il avait — le voleur —
Respiré le parfum et touché le calice.
Un léger bruit de pas me tira de la lice
Où, poète impuissant, je poursuivais en vain
Une rime rebelle : un ravissant bambin
S'avavançait, sautillant, mordant une tartine.
Soudain l'effroie pâlit sa figure lutine :
Un homme est sur la route où le suit un chien noir.
L'homme était un bohème, et le chien laissait voir
De grands crocs qui semblaient cependant moins terribles
Que les deux yeux hagars, et pleins d'éclairs horribles,
Que le sombre étanger dardait sur le chemin.
Vêtements en désordre, un bâton à la main,
Les cheveux poussiéreux et flottants dans l'espace,
Barbe aux crins emmêlés : voilà l'homme qui passe.
Il a vu le bambin saisi de tremblement ;
Il a vu la tartine : un sourd ricanement .
S'échappe de sa gorge. Il marche à la fillette,
Lui prend le pain des mains, dans le fossé le jette
En disant à son dogue : " Attrape ! " L'animal,
En deux bonds a saisi le butin déloyal.

“ Mange-le, c'est pour toi ! ” lui dit le vilain être.
Il regarde l'enfant : le bébé verse à flots
Des pleurs entrecompées, par instants, de sauglots.
Le chien a tout compris ; il laisse sur la route
S'éloigner, l'œil haineux, son maître qu'il redoute ;
Puis accourt au bambin, et s'assied devant lui
Présentant la tartine. Un doux éclair a lui
Dans l'œil du petit ange où, pourtant perle encore
Une larme qui brille au soleil qui la dore,
Mais qui roule bientôt sur la tête du chien.
Ce n'est rien une larme : et cependant ce rien,
Cette humble goutte d'eau fait tressaillir la bête...
Comme sous un reproche elle courbe la tête ;
D'un léger coup de patte elle invite l'enfant
A reprendre son pain. Le bébé confiant
Passe ses petits doigts sur la bête attendrie,
De l'autre main reprend sa tartine meurtrie ;
Puis, la brisant en deux, il en offre une part
Au dogue qui lui lance un caressant regard,
En s'enfuit dévorant sa moitié de tartine.
L'enfant avait repris sa figure lutine.....
Croquant aussi sa part, sur le sentier poudreux
Elle suivait les bonds du dogue vigoureux.
L'homme et le chien allaient sous un bois disparattre
L'animal se dérobe au regard de son maître,
Se retourne... et l'enfant, debout dans le chemin,
Jette au dogue un baiser de sa petite main.

RAOUL BONNERY.

A vendre la FAMILLE de 1891, reliée, franc
de port, \$1.00.

La sène se passe à Gaud:

Un monsieur à un commissionnaire:

— La route du jardi zoologique. s'il vous plait?

— Ah! monsieur, dans ce moment toutes les bêtes y meurent.

— Diable! alors je n'y vais pas.

HERODAS

Un nouvel auteur classique, Herodas, vient d'être exhumé des tombeaux de la vallée du Nil. Son œuvre se compose de sept poèmes dont six sont dialogués. Le mérite de ce nouvel auteur n'est pas tant la versification que la peinture des hommes tels qu'il les a vus. Les amis de l'histoire et de la littérature attendent, avec impatience, une bonne traduction. Elle se fera attendre car le nouvel auteur a des locutions obscures et des mots inconnus.

Les critiques anglais regardent cette découverte comme un événement dans la république des lettres et comme une précieuse acquisition pour l'histoire de la littérature grecque.

LA LANGUE FRANÇAISE.

La langue française, par sa transparence, sa pudeur, sa loyauté, son irrésistible force d'extension et d'apostolat, est une langue spiritualiste et chrétienne.

Elle a été forgée, trempée, mise à point par des croyants sincères, La Bruyère et Pascal, Racine et Fénelon, Corneille et Bossuet.

Ces grands maîtres l'ont imprégnée de spiritualisme et de foi religieuse.

Au sortir de leurs mains, elle rayonnait de toutes parts comme ces étoiles destinées à devenir le centre d'un monde et qu'on nomme des soleils. Les astronomes ne pouvant expliquer la constitution de ces foyers de lumière, se bornent à dire qu'ils sont lumineux par eux-mêmes.

Les plus célèbres écrivains du dix-huitième siècle se sont servi avec beaucoup d'art de ce merveilleux instrument, mais ils ne l'ont pas perfectionné. Buffon et Rousseau l'ont appliqué aux descriptions de la nature, aux rêveries philosophiques, Montesquieu à l'étude des constitutions et des lois humaines; Voltaire, à tout.

Voltaire était plus fait pour polir une langue que pour la créer, pour la vivifier. Il n'a aucune audace dans le style; le contempteur de Dieu et des hommes est un grammairien prudent jusqu'à la timidité, exact jusqu'à la minutie.

Ce qui est incontestable et incontesté, c'est qu'à la fin de ce dix-huitième siècle, sceptique, matérialiste, athée, la langue française

paraissait atteinte d'anémie, son vocabulaire était appauvri ; l'éloquence factice, la poésie essouffée, toute la littérature débile, maniérée, d'un classicisme routinier et mesquin.

D'où lui sont revenus « la pensée robuste et le franc parler », de nos pères ? le souffle printanier, qui devait gonfler la poitrine de notre jeune siècle ? Les initiateurs de notre littérature moderne, les régénérateurs de notre langue ont été des génies catholiques, des écrivains cléricaux : de Bonald, de Maistre, Chateaubriand. Je ne cite que ces trois, les premiers et les plus illustres. Après le long cauchemar révolutionnaire, après l'horrible nuit, ce sont eux qui ont battu la diane et sonné le réveil. Ils ont donné au génie naissant du dix-neuvième siècle le baptême chrétien ; caractère ineffaçable qu'on ne parviendra jamais à gratter de l'écusson national. On aura beau se targuer de matérialisme, d'athéisme, de naturalisme et de nihilisme, il faudra se résigner à parler une langue spiritualiste et chrétienne, ou à ne plus parler français.

LE CHANOINE DUILHÉ DE-SAINT-PTOJET.

TRAITE D'ECONOMIE POLITIQUE

de F. A. B. Ptre

APPRECIATIONS

Montréal.

..... Heureuse idée que la publication de ce *Traité d'économie politique*..... ce livre va vulgariser une science qui peut être aujourd'hui très utile tant au point de vue *religieux* qu'au point de vue *social*.

Confrère de classe et ami

A. M., Ptre

Chicoutimi, 7 novembre 1892.

RÉV. F. A. BAILLAIRÉ, Ptre, à Joliette.

Cher Monsieur,

Vous avez fait là une œuvre éminemment utile. L'éducation d'un homme n'est pas complète sans quelques notions sur l'économie politique.

Votre traité devrait être adopté dans tous les collèges, et un cours basé sur vos données devrait être créé dans la classe de philosophie.

Vous avez mis les choses les plus ardues à la portée de toutes les intelligences, et cependant les idées, les principes, les raisonnements, les conclusions n'en sont pas d'un ordre moins élevé. Veuillez agréer, avec mes remerciements, mes félicitations les plus sincères.

Je pense que votre traité est le livre le plus utile qu'on ait publié au Canada, et il sera tôt ou tard, bientôt, j'espère, reconnu comme tel.

ADJUTOR RIVARD, avocat.

St-Benoît, novembre 1892.

Bel ouvrage. Questions mises à la portée de tout le monde.

JOS. GIROUARD, notaire.

CHRONIQUE DU TEMPS (1)



ROME

Décès du Cardinal Howard.

Encyclique de Léon XIII, sur le Rosaire.

Le nouveau général des Jésuites est le R. Père Martin.

Mgr. Satolli, président de l'Académie des Nobles ecclésiastiques, de Rome, est envoyé aux Etats-Unis pour y étudier la question des écoles.



CANADA

M. Daly, député de Selkirk nouveau ministre de l'Intérieur.

M. Wurtel, juge à la cour d'Appel.

M. Rouillard, greffier de la couronne en chancellerie.

Le Dr. S. Lachapelle, nouveau député du Comté d'Hochelaga.

La presse s'occupe beaucoup des collèges classiques.

L'Université Laval à Montréal s'organise lentement et sûrement.

Beaucoup de bruit dans les journaux à propos d'un verdict récent favorable à l'honorable M. Mercier.

Mont St-Louis Montréal.— Cette institution vient de faire une perte

très sensible dans la personne du R. P. Maurice, l'un des fondateurs du cercle La Salle, de Québec. Le R. F. Maurice était un professeur des plus distingués pour tout ce qui regarde le commerce. Il repose au cimetière de la côte des Neiges non loin du Frère Aldebertus, le premier des Frères de la doctrine chrétienne, venus au Canada en 1837.

La *Gazette* de Montréal, du 7 octobre nous dit que le système de sauvetage en cas d'incendie est à peu près nul, au mont St Louis; Le *Star* du 17 octobre dit tout le contraire, qui est la vérité. Voir aussi le *True Witness* du 26 octobre. Est-ce ainsi que l'on se renseigne à la *Gazette* ?



EUROPE

On veut enlever la croix qui domine le Panthéon, à Paris. Congrès socialiste à Marseille.

Décès, sans conversion, du général Cialdini, l'un des chefs de la révolution italienne.

Ernest Renan, le blasphémateur, décédé.

1er congrès catholique belge à Bruxelles.

M. Zola fait parler de lui; sa visite à N.-D. de Lourdes, l'aurait singulièrement impressionné.

Décès de M. Bacuez, prêtre du

(1) Elle aurait dû paraître dans le numéro précédent.

séminaire de Saint Sulpice, de Paris, auteur de plusieurs ouvrages estimés, sur l'écriture Ste. et pour la direction des clercs.

Madame Séverine, correspondante, du *Figaro*, a chargé de ton, pour le mieux, depuis son entrevue avec Léon XIII.

M. John Morley a pris en main le gouvernement de l'Irlande. Le régime de coercition sous lequel lord Salisbury et M. Balfour avaient placé les Irlandais est abrogé. On sait que pour M. Balfour il n'y avait pas moyen de gouverner l'Irlande sans une bonne loi de coercition. Quant à lord Salisbury, il ne lui fallait rien moins que vingt ans de "gouvernement résolu" pour habituer l'île "sœur" à l'amour du régime *tory*. (*Bien Public*.)

Exposition à Gênes en l'honneur du quatrième centenaire de Christophe Colomb. Le roi Humbert et reine Marguerite s'y rendent. Très belle réception officielle à l'amiral Rieunier, commandant de la flotte française.

M. Stuart Knill, catholique, a été élu maire de Londres.

Décès de Lord Alfred Tennyson, le 16ième poète officiel de l'Angleterre depuis 1590.

Décès de Xavier Marmier, académicien, grand ami des Canadiens.

ASIE

Inauguration officielle du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem.

AFRIQUE

La France voit s'éclaircir l'horizon au Dahomé. Le colonel Doods, qui vient d'être fait général, y a remporté de grands succès.

La République de Liberia, sur la côte occidentale de l'Afrique, recevra prochainement des missionnaires catholiques. Cette république compte 2 millions d'habitants. Le président, tout protestant qu'il soit, a lui-même demandé au Pape des missionnaires catholiques.

AMERIQUE

Bisbil le entre la législature et le président de Costa Rica. Le président Rodriguez favorise l'enseignement religieux, dans les écoles; la majorité de la législature s'y oppose.

Organisation, aux Etats-Unis, d'une nouvelle société, anti-catholique, la A. P. A., American Protective Association; ses membres jurèrent de ne jamais voter pour un candidat catholique aux charges publiques, etc.

Nous recommandons à nos lecteurs la *Catholic Review*. Hebdomadaire, \$3.00, par an. Adresse: P. V. Hickey, Box 3166, New-York.

Le Cardinal Gibbons a été invité par le comité de l'exposition colombienne à réciter les prières qui terminent l'ouverture de l'exposition à Chicago, le 21 octobre. Les Catholiques qui furent les premiers à la découverte de l'Amérique, furent au moins les derniers à figurer dans le programme de la célébration du 4ième centenaire de la découverte de l'Amérique.

6ème convention annuelle des catholiques allemands à Newark, 2000 délégués.

Décès du poète Whittier.

Cleveland, démocrate élu, contre Harrisson, républicain.